

**CGV-110917**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Réunion annuelle du 17 septembre 2011

8 h 30

PSL600 Simon-Larouche

Campus d'Edmundston

<b>Ordre du jour adopté</b>	<b>Action</b>	<b>Document (X)</b>	<b>Responsable</b>
1. Ouverture			A. Richard
2. Minute de recueillement			A. Richard
3. Accueil de nouveaux membres			A. Richard
4. Constatation de la régularité de la convocation			L. Castonguay
5. Vérification du droit de présence			L. Castonguay
6. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	A. Richard
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle CGV-100918	Décision	X	A. Richard
8. Affaires découlant du procès-verbal	Information		A. Richard
9. Rapport annuel des comités			A. Richard
9.1 Comité de vérification	Réception	X	Y. Gagnon
9.2 Comité de finance	Réception	X	L. Bastarache
9.3 Comité de placement	Réception	X	Y. Fontaine
9.4 Comité de gouvernance	Réception	X	A. Daneault
10. États financiers vérifiés 2010-2011	Décision	X	Y. Gagnon
11. Nomination du vérificateur ou de la vérificatrice externe	Décision		Y. Gagnon
12. Ratification des actes des administrateurs et des administratrices	Décision		A. Richard
13. Rapport du Comité de gouvernance			
13.1 Nomination au Comité exécutif	Décision	X	A. Daneault
13.2 Modifications aux Statuts et règlements	Décision	X	A. Daneault
14. Rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	Réception	X	N. Boucher
15. Rapport annuel : équité en matière d'emploi	Réception	X	R. Saillant
16. Clôture	Réception	X	A. Richard

**RAPPORT ANNUEL DU  
COMITÉ DE VÉRIFICATION  
Du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011**

**1. MEMBRES DU COMITÉ**

**Membres**

Paul Bérubé  
Alain Bossé (à partir de septembre 2010)  
Liette Dumas-Sluyter  
Yves Gagnon, président (à partir de septembre 2010)  
Raymond Gionet  
Gaston Poitras (jusqu'à septembre 2010)

**Personnes invitées**

Roger Bastarache, vérificateur externe  
Lynne Castonguay, secrétaire générale  
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)  
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier

**2. RÉUNION DU COMITÉ**

Le Comité de vérification s'est réuni à trois reprises durant l'année 2010-2011, soit le 31 août 2010, le 13 octobre 2010 et le 28 mars 2011.

**3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS**

***R : 01-CVF-100831***

*« Que **Paul Bérubé** soit nommé président suppléant du Comité de vérification. »*

***R : 04-CVF-100831***

*« Que le Comité de vérification reçoive l'étude intitulée *Revue du système de gestion des comptes du Fonds de dotation de l'Université de Moncton - mai 2010.* »*

**3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS (suite)**

**R : 05-CVF-100831**

*« Que le Comité de vérification reçoive et donne son aval à l'étude Commentaires et réponses aux questions du vérificateur externe - Fonds de dotation de l'Université - Mai 2010. »*

**R : 03-CVF-101013**

*« Que le Comité de vérification reçoive le document intitulé « Les risques institutionnels et leurs gestions : un aperçu. »*

**4. LE COMITÉ A ÉGALEMENT DISCUTÉ DES POINTS SUIVANTS**

- ▶ Régimes des fonds de pension
- ▶ Fonds de recherche et de fiducies déficitaires
- ▶ Politique d'achats, biens et services
- ▶ Classification des postes du personnel non-enseignant
- ▶ Gestion de risques
- ▶ Fiche de contrôle - suivis du Comité
- ▶ Revue - système de gestion des comptes du Fonds de dotation
- ▶ Étude : commentaires et réponses aux questions du vérificateur externe - Fonds de dotation de l'Université
- ▶ Mandat de vérification en cours et à venir

Préparé par le Secrétariat général  
Août 2011

**Ordre du jour et calendrier des réunions du Comité de vérification**  
**Plan annuel**  
**2010-2011**

Article Mandat	Réunion	R1	R2	R3
	Mois	Août 2010	Oct. 2010	Mars 2011
<b>Surveillance de l'information financière</b>				
23(3) b)	Prendre connaissance des conventions comptables	✓		
23(3) c)	Cas de litiges, s'il y a lieu		✓	
23(3) a)	Régime de retraite - information sur impact financier	✓	✓	✓
23(3) a)	Fonds de dotation - information sur impact financier	✓		
23(3) a)	Autres engagements long terme s'il y a lieu	✓		
23(3) d)	Informations sur nouvelles exigences des organismes de réglementation	✓		
23(3) e)	Plaintes ou préoccupations concernant contrôle interne ou comptabilité		✓	
<b>États financiers</b>				
23(3) f)	Examen et analyse des états financiers et recommandation au CGV	✓		
23(3) g)	Examen des rapports des directions relatives aux états financiers incluant le rapport annuel	✓		
23(3) h)	Examen des éléments, hypothèses et recommandations influant les états financiers	✓		
<b>Vérification externe</b>				
23(4) a)	S'assurer que le vérificateur externe rende compte au CVF	✓	✓	✓
23(4) b)	Choisir et évaluer le vérificateur externe et recommandation au CGV	✓		
23(4) c)	Analyser et approuver les honoraires du vérificateur externe	✓		
23(4) d)	Discuter avec vérificateur externe - objectivité et indépendance	✓		
23(4) e)	Établir critères pour services autres que vérification externe		✓	
23(4) f)	Analyser et approuver le plan de vérification	✓		
23(4) g)	Discuter avec vérificateur externe de toute question importante, de toute vérification et toutes erreurs, difficultés ou différences d'opinion (huis clos)	✓	✓	✓
23(4) h)	Obtenir assurance que la vérification rencontre les lois et règlements applicables	✓		
23(4) i)	Examen des recommandations et suivi		✓	
23(4) j)	Huis clos avec vérificateur externe	✓	✓	✓



<b>Contrôle interne</b>				
23(5) a)	Approuver plan annuel de vérification interne			
23(5) b)	Prendre connaissance de tout rapport, étude ou recommandation sur le contrôle interne	✓	✓	
23(5) c)	S'assurer que les priorités de contrôle interne soient fondées sur une approche orientée vers les risques		✓	✓
23(5) d) et g)	Examiner les mesures prises pour corriger les faiblesses dans le contrôle interne			✓
23(5) e) et f)	Recevoir et approuver les rapports de mise en oeuvre et en faire les suivis incluant l'allocation de ressources adéquates	✓	✓	
<b>Gestion des risques</b>				
23(6) a)	Examen annuel des principaux risques et mesures de contrôles	✓	✓	
23(6) b)	Prendre connaissance des risques universels	✓	✓	
23(6) c)	Recevoir les politiques de gestions des risques	✓		
23(6) a)	S'assurer que la direction a des mécanismes en place pour identifier et gérer les risques	✓	✓	
23(6) d)	Prendre connaissance du fonctionnement du système de communication de l'information liée aux risques	✓		

**RAPPORT ANNUEL DU  
COMITÉ DE FINANCE  
Du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011**

**1. MEMBRES DU COMITÉ**

**Membres**

Lise Bastarache, présidente  
Jeannot Castonguay (jusqu'à septembre 2010)  
Yvon Fontaine  
Louis Léger  
André G. Richard (à compter de septembre 2010)  
Pauline Roy

**Invités**

Paul Albert, vice-recteur (UMCE)  
Lynne Castonguay, secrétaire générale  
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)  
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice (UMCS)

**2. RÉUNIONS DU COMITÉ**

Le Comité de finance s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2010-2011, soit le 11 mai 2010, le 8 juin 2010, le 31 août 2010, le 4 novembre 2010 et le 28 mars 2011.

**3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS**

***R : 01-CFI-100608***

*« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption du budget 2010-2011 du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada. »*

***R : 02-CFI-100608***

*« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs que la direction perçoive les gains en capitaux réalisés pour absorber une partie de la dette accumulée. »*

**Note** : Cette recommandation est en lien avec le Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada.

**3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS**  
(suite)

**R : 03-CFI-100831**

*« Que le rapport annuel 2009-2010 du Comité de finance tel que présenté soit soumis au Conseil des gouverneurs pour adoption. »*

**R : 03-CFI-101104**

*« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption du scénario 4 proposé dans le plan d'investissement de la subvention gouvernementale spéciale de 18 745 948 \$, incluant la ventilation de la subvention comme présentée à l'annexe 3 du document intitulé Subvention spéciale - Plan d'investissement - novembre 2010. »*

**R : 04-CFI-101104**

*« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs que, annuellement et jusqu'en 2016, le plan d'investissement soit réajusté selon l'évolution des paramètres financiers et soit présenté au Comité de finance pour adoption. »*

**R : 05-CFI-101104**

*« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs le report de l'entrée en vigueur de la politique de paiement des droits de scolarité par crédit jusqu'à ce que tous les programmes liés au projet de la reconfiguration des programmes soient complétés et jusqu'à la fin de la période de transition entre les anciens programmes et les nouveaux programmes reconfigurés. »*

**R : 06-CFI-101104**

*« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption du principe directeur du budget - année financière 2011-2012 tel qu'il a été modifié. »*

**R : 07-CFI-101104**

*« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs les tarifs de location pour l'année 2011-2012 tels qu'ils ont été présentés dans le document Tarification des logements universitaires pour l'année 2011-2012. »*

**R : 03-CFI-110328**

*« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption du budget 2011-2012 de l'Université de Moncton tel qu'il a été présenté. »*

**3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS (suite)**

***R : 04-CFI-110328***

*« Que le Comité de finance autorise un mandat de négociations à l'intérieur des grands paramètres exposés dans le document-cadre. »*

**4. LE COMITÉ A ÉGALEMENT DISCUTÉ DES POINTS SUIVANTS**

- ▶ Régimes de retraite
- ▶ L'état d'avancement des projets (infrastructure des savoirs (PIS) et autres projets d'infrastructure
- ▶ Budget du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada
- ▶ Négociations collectives
- ▶ Subvention provinciale spéciale
- ▶ Facturation par crédit
- ▶ Budget provincial

Préparé par le Secrétariat général  
Août 2011



**RAPPORT ANNUEL DU  
COMITÉ DE PLACEMENT  
Du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011**

**1. MEMBRES DU COMITÉ**

**Membres**

Michel Cloutier  
Léandre Cormier  
Danys Delaquis (à compter de novembre 2010)  
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier  
Grégoire Landry  
Gilles Lepage, président  
André G. Richard

**Invités**

Lynne Castonguay, secrétaire générale  
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)  
Daniel Godbout, directeur du Service des finances

**2. RÉUNIONS DU COMITÉ**

Le Comité de placement s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2010-2011, soit le 7 juin 2010, le 30 août 2010, le 10 novembre 2010, le 14 février 2011 et le 18 mars 2011.

**3. FONDS DE DOTATION ET FONDS DE PENSION**

Le Comité a rencontré les gestionnaires du Fonds de dotation de l'Université ainsi que ceux du Fonds de pension. Voici les rendements des portefeuilles :

### 3.1 Le Fonds de dotation de l'Université de Moncton

Les rendements du Fonds de dotation au 31 mars 2011 tels que rapportés par les gestionnaires sont :

Fonds de dotation	Rendement	Cible multiindicielle	Médiane ACPAU 31 décembre 2010
1 <sup>er</sup> trimestre	1,8	2,2	-
1 an	10,0	11,0	9,0
2 ans	12,4	13,5	13,3
3 ans	4,4	4,5	2,2
4 ans	2,9	3,3	2,4

La valeur marchande totale du Fonds de dotation au 31 mars 2011 s'élève à 53 188 777 \$ et de 48 413 829 au 31 mars 2010.

### 3.2 Les régimes de pension de l'Université de Moncton

Les rendements des deux caisses de retraite au 31 mars 2011 tels que rapportés par les gestionnaires sont :

Régimes de pension	Professeurs		Soutien		Médiane ACPAU 31 déc. 2010
	Rendement	Cible multiindicielle	Rendement	Cible multiindicielle	
1 <sup>er</sup> trimestre	2,4	2,3	2,4	2,3	-
1 an	10,2	11,0	10,1	11,0	10,1
2 ans	14,0	15,7	14,0	15,7	12,6
3 ans	3,4	3,9	3,6	3,9	2,5
4 ans	2,1	3,0	2,3	3,0	2,5

Régimes de pension	Valeur marchande de l'actif au 31 mars 2011:	Valeur marchande de l'actif au 31 mars 2010 :
Professeures, professeurs et bibliothécaires	143 515 818 \$	135 031 320 \$
Personnel de soutien, techniciens et techniciennes et personnel administratif et professionnel	80 367 855 \$	73 286 208 \$

#### 4. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS

Le Comité a fait les recommandations suivantes lors de ces réunions :

**R : 03-CPL-100607**

*« Le Comité de placement recommande au Conseil des gouverneurs que le taux de dépenses soit réduit à 4,5 % à partir de l'année 2011-2012, que la répartition d'actif soit maintenue et que la situation financière du Fonds de dotation soit révisée aux trois ans. »*

**R : 04-CPL-100607**

*« Que le Comité de placement donne son appui à l'entente de transfert entre le Gouvernement du Nouveau-Brunswick représenté par le ministre des Finances dans sa capacité d'administrateur du régime de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics et le Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton ainsi que celle entre le Gouvernement du Nouveau-Brunswick représenté par le ministre des Finances dans sa capacité d'administrateur du régime de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics et le Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton. »*

**R : 03-CPL-100830**

*« Que le rapport annuel 2009-2010 du Comité de placement tel que présenté soit soumis au Conseil des gouverneurs pour adoption. »*

**R : 03-CPL-101110**

*« Le Comité de placement recommande au Conseil des gouverneurs que l'indice de référence utilisé pour le fonds de fonds de couverture soit le CDOR 3 mois + 5 % ».*

#### 5. AUTRES POINTS DISCUTÉS

Au sujet du rendement du portefeuille des fonds de dotation

Au cours de l'année 2010-2011, le Comité de placement a passé en revue les conditions économiques et financières ainsi que la performance des marchés financiers. Pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2010, la performance du Fonds de dotation se classe au deuxième quartile. Au cours de la dernière année, le portefeuille total a soustrait de la valeur au rendement du portefeuille de référence. La valeur soustraite dans les mandats de fonds de couverture, d'actions canadiennes et d'actions étrangères est principalement responsable de cette contre-performance.



## 5. AUTRES POINTS DISCUTÉS (suite)

### Au sujet du rendement du portefeuille des caisses de retraite

Au cours de l'année 2010-2011, le Comité de placement a passé en revue les conditions économiques et financières en notant que les marchés boursiers mondiaux ont continué de progresser au cours des semestres. Toutefois, au niveau du portefeuille total, celui-ci a soustrait de la valeur au rendement du portefeuille de référence. On note que les titres à revenu fixe, les titres de participation canadiens et les titres de participation américains ont connu de bonnes performances, toutefois la performance des titres de participation internationaux a nui à la performance globale. Au cours des quatre dernières années (se terminant le 31 décembre 2011), la performance de la caisse totale se classe au quatrième quartile.

### Rencontres avec les gestionnaires

Au cours de l'année 2010-2011, le Comité de placement a accueilli les gestionnaires de portefeuille suivants : Jarilowsky Fraser Ltée, Integra Capital, Placements Louisbourg et Fauchier Partners.

- ▶ *Jarislowski Fraser Limitée* : Le 14 février 2011, les membres du Comité ont rencontré Dario Mazzarello. Il a expliqué que le style de gestion de Jarislowski Fraser ne se prêtait pas bien aux années 2009 et 2010. Il a indiqué que les petites capitalisations ont mieux performé que les grandes. De plus, il note que le gouvernement canadien, qui a une dette importante, ne prendra pas de risques inutiles et que ses investissements seront davantage dans les ressources naturelles et l'innovation. Selon lui, la performance devrait se corriger malgré la contre-performance des deux dernières années.
- ▶ *Integra Capital* : Le 30 août 2010, le Comité a rencontré Roger Moss, conseiller, au sujet des titres de participation internationaux. M. Moss a discuté de la philosophie d'Integra, de sa confiance que le risque peut être géré et qu'une diversification intelligente s'avère nécessaire. Le Comité a reconnu que malgré les difficultés vécues en 2008-2009, Integra a été fidèle à sa philosophie et à sa stratégie.

Le 14 février 2011, les membres du Comité ont rencontré monsieur Moss. Il a rappelé au Comité que Acadian Asset Management était sous surveillance en 2009. De plus, la performance s'est nettement améliorée. Il a mentionné que la contre-performance de Analytic Investors a été une mauvaise surprise au cours de l'année. Devant ces constats, Integra propose d'investir davantage dans les marchés émergents à l'aide de deux nouveaux gestionnaires.

- ▶ *Placements Louisbourg* : Le 30 août 2010, les membres du Comité ont rencontré Luc Gaudet, vice-président – directeur général et Mathieu Roy, vice-président – gestionnaire de portefeuille afin de discuter du fonds d'actions internationales. Le Comité rappelle qu'en juin 2009, une performance décevante au 8<sup>e</sup> percentile avait été notée. En 2010, on note une performance au 4<sup>e</sup> percentile.



## 5. AUTRES POINTS DISCUTÉS (suite)

Les représentants de Placements Louisbourg ont discuté de la stratégie Momentum, de la performance du fonds depuis 1994 et des améliorations apportées en février 2010. Le Comité est d'avis que malgré une performance décevante, il faut continuer d'investir dans les titres de participation internationaux.

Le 14 février 2011, les membres du Comité ont rencontré M. Gaudet et M. Roy. Les représentants de Placements Louisbourg ont indiqué que les améliorations apportées au fonds en février 2010 ont donné des résultats positifs. Les actions internationales ont augmenté de 12,7 % comparativement à 10,8 % pour l'indice de référence.

- ▶ *Fauchier Partners* : En juin 2010, le Conseil des gouverneurs a résolu que l'on retienne les services du gestionnaire Fauchier Partners afin d'administrer le portefeuille du fonds de Fonds de couverture. Le 14 février 2011, le Comité a rencontré Fabio Osa, spécialiste des produits chez Fauchier Partners. M. Osa indique que l'approche privilégiée est conservatrice avec un objectif de préservation du capital. Au niveau de la performance, le fonds a soustrait de la valeur par rapport à l'indice de référence au cours de la dernière année.

### SGAM-AI - allocation des sommes reçues

Tous les fonds reçus de SGAM AI (ancien gestionnaire du fonds de Fonds de couverture) ont été placés chez Placements Louisbourg. À pareille date l'an dernier, le Fonds de dotation de l'Université de Moncton ne détenait que des unités non liquides (side -pockets units) du fonds Premium. Le transfert des fonds de Placements Louisbourg à Fauchier Partners se fait au fur et à mesure que les fonds sont obtenus de SGAM AI.

### Régime de pension (iniquité entre l'Université de Moncton et la University of New Brunswick)

Au cours de l'année 2010-2011, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reconnu l'iniquité qui existait depuis 1991 entre la University of New Brunswick et l'Université de Moncton au sujet des régimes de pension. Afin de réparer cette injustice, le gouvernement provincial remettra la somme de 18,7 M\$ à l'Université de Moncton sur une période de six ans en commençant en 2010-2011. Le gouvernement n'a pas posé de conditions dans l'utilisation de ces fonds, sauf qu'il note que ce montant est équivalent à la contrepartie fédérale des projets déposés dans le cadre des ententes LOE.

### Revue du portefeuille d'actions internationales

Au cours de l'année, le Comité a étudié le document préparé par Mercer portant sur le portefeuille d'actions internationales. Le Comité a rencontré les gestionnaires Placements Louisbourg et Intergra Capital et il a obtenu une opinion circonstanciée des comités de retraite à ce sujet. Le Comité de placement, à la lumière des informations fournies, est d'avis que les rendements de Newton et Acadian Asset Management sont acceptables. Toutefois, il est d'avis que la performance de Montrusco Bolton est inférieure au marché sauf pour l'année 2008. Par conséquent, le Comité a émis une directive à Assomption Vie d'informer Placements Louisbourg que Montrusco Bolton sera placé sous surveillance pour une période de 12 mois.

## 5. AUTRES POINTS DISCUTÉS (suite)

### Autres points discutés

Le Comité a aussi discuté des points suivants :

- ▶ Entente UdeM et Placements Acadie
- ▶ Départ important chez Jarilowsky Fraser
- ▶ Document préparé par Mercer : « Revue du portefeuille d'actions internationales »
- ▶ Étude : commentaires et réponses du vérificateur externe
- ▶ Étude : revue des systèmes de gestion des comptes du fonds de dotation
- ▶ Ententes de transfert
- ▶ Rapport annuel 2009-2010
- ▶ Prévisions pour l'année 2011

Préparé par le Secrétariat général en collaboration avec le Service des finances  
Août 2011

**RAPPORT ANNUEL DU  
COMITÉ DE GOUVERNANCE  
Du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011**

**1. MEMBRES DU COMITÉ**

**Membres**

Annie C. Daneault, présidente  
Yvon Fontaine  
Hermel Landry  
Louis Léger (à partir de novembre 2010)  
André G. Richard (jusqu'à novembre 2010)  
Pauline Roy

**Invitée**

Lynne Castonguay, secrétaire générale

**2. RÉUNIONS DU COMITÉ**

Le Comité de gouvernance s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2010-2011, soit le 3 mai 2010, le 16 septembre 2010, le 15 novembre 2010 et le 16 février 2011.

**3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS**

**R : 03-CGN-100503**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Comité exécutif la nomination de **Ghislain LeBlanc** et de **Zoé Lessard-Couturier** au sein du Comité d'appel pour cause disciplinaire secondaire. »*

**R : 04-CGN-100503**

*« Le Comité de gouvernance recommande au premier ministre la nomination de **Léandre Cormier** pour un deuxième mandat en tant que personne résidant dans la région du Sud-Est (nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil). »*

3. **LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS**  
(suite)

**R : 05-CGN-100503**

*« Le Comité de gouvernance recommande au premier ministre la nomination de **Ivan Robichaud** pour un deuxième mandat en tant que personne résidant dans la région du Nord-Est (nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil). »*

**R : 06-CGN-100503**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs la nomination de **Pauline Roy** en tant que personne résidant dans la région du Nord-Est, nommée par le Conseil des gouverneurs. »*

**R : 07-CGN-100503**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs la nomination de **Lise Bastarache** pour un troisième mandat en tant que personne résidant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, nommée par le Conseil des gouverneurs. »*

**R : 08-CGN-100503**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs la nomination de **Annie C. Daneault** en tant que personne résidant dans la région du Nord-Ouest nommée par le Conseil des gouverneurs. »*

**R : 09-CGN-100503**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs la nomination de **Vaughne Madden** en tant que personne résidant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, mais résidant dans la région de l'Atlantique, nommée par le Conseil de gouverneurs. »*

**R : 02-CGN-100916**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption des lignes directrices établissant la procédure des élections à la présidence, vice-présidence et au sein du Comité exécutif du Conseil des gouverneurs. »*



3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS  
(suite)

**R : 03 -CGN-100916**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs la nomination de **Alvery (Bill) Ferguson** à titre de membre résidant au Nouveau-Brunswick mais à l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est. »*

**R : 04-CGN-100916**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs la réception des nominations faites par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de l'alinéa 6(2)f) de la Loi sur l'Université de Moncton, soit **Léandre Cormier, Ivan Robichaud, Dr Jean Soucie et Danys Delaquis**. »*

**R : 03-CGN-101115**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Comité exécutif la nomination de **Vaughne Madden** à titre de membre du Comité conjoint de la planification pour un deuxième mandat de trois ans. »*

**R : 04-CGN-101115**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Comité exécutif la nomination de **Ivan Robichaud** à titre de membre du Comité conjoint de la planification pour un premier mandat de trois ans. »*

**R : 05-CGN-101115**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs la nomination de **Danys Delaquis** comme membre du Comité de placement pour un premier mandat de trois ans. »*

**R : 06-CGN-101115**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs la nomination de **Gilles Lepage** comme président du Comité de placement pour un premier mandat de trois ans. »*

**R : 07-CGN-101115**

*« Le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs les modifications apportées aux paragraphes 22(6), 23(11), 24(7) et 26(8) des Statuts et règlements. »*

### 3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS (suite)

#### **R : 02-CGN-110216**

*« Que la secrétaire générale reçoive le mandat de préparer les modifications qui s'imposent à l'article 21 à la lumière des recommandations adoptées au Sénat académique à la suite du dépôt du rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université. »*

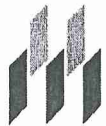
#### **R : 03-CGN-110216**

*« Que le Comité de gouvernance recommande au Conseil des gouverneurs la nomination de Bill Levesque à titre de membre du Conseil des gouverneurs résidant au Nouveau-Brunswick, mais à l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est pour un mandat de trois ans. »*

### 4. LE COMITÉ A ÉGALEMENT DISCUTÉ DES POINTS SUIVANTS

- ▶ Nombre de réunions
- ▶ Formulaire d'évaluation de la performance du Conseil des gouverneurs
- ▶ Politique d'assiduité des membres du Conseil des gouverneurs
- ▶ Présidence et vice-présidence du Conseil des gouverneurs
- ▶ Lignes directrices établissant la procédure des élections à la présidence, vice-présidence et au sein du Comité exécutif du Conseil des gouverneurs
- ▶ Formulaire sur les conflits d'intérêts
- ▶ Durée des mandats à la présidence
- ▶ Formation des membres du Conseil des gouverneurs
- ▶ Démission au Comité conjoint de la planification
- ▶ Démission au Comité de gouvernance
- ▶ Mandat du Comité conjoint de la planification

Préparé par le Secrétariat général  
Août 2011



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

## ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 30 avril 2011

---

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS :	
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 à 16



## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Aux membres du Conseil des gouverneurs de  
l'Université de Moncton

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Université de Moncton, qui comprennent le bilan au 30 avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université de Moncton au 30 avril 2011 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

le 30 août 2011  
Dieppe, Nouveau-Brunswick

*Ernst & Young* s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Comptables Agréés





UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

### ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 30 avril

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<b>Revenus :</b>		
Scolarité		
Temps complet	25 103 415 \$	24 643 904 \$
Temps partiel	3 315 922	3 384 665
Subventions provinciales		
Non-restreintes	61 434 967	57 183 633
Restreintes	12 476 317	10 996 824
Subventions fédérales	14 713 432	15 323 718
Services vendus	4 529 301	4 638 663
Revenus de placements réalisés (note 3)	2 116 697	1 950 816
Dons	317 363	1 624 860
Amortissement des apports reportés (note 4)	7 041 319	5 582 051
Résidences et entreprises	7 512 821	7 267 911
Autres revenus	4 181 937	4 267 218
	<u>142 743 491</u>	<u>136 864 263</u>
<b>Dépenses :</b>		
Salaires et avantages sociaux	91 613 258	89 913 941
Frais de déplacements	3 071 769	2 862 187
Matériel et fournitures	4 236 449	4 612 161
Communications	1 119 935	1 140 517
Services publics	4 008 130	3 982 702
Assurances	426 288	472 474
Bourses d'études	4 129 620	4 443 941
Services contractuels	894 950	945 517
Honoraires professionnels	4 194 094	4 487 829
Publications et publicité	1 318 022	1 251 096
Coût des marchandises vendues	2 049 720	1 997 531
Intérêts sur la dette à long terme	702 789	731 744
Intérêts et frais bancaires	453 967	447 600
Location et entretien d'équipement	1 043 600	856 205
Acquisitions des bibliothèques	1 865 433	2 516 787
Mobilier et équipement	1 116 888	1 472 938
Améliorations des bâtiments et terrains	2 982 641	1 078 977
Charge supplémentaire reliée aux régimes de pension (note 5)	4 267 515	3 339 577
Autres dépenses	2 401 184	2 165 837
Amortissement	8 821 483	7 096 948
	<u>140 717 735</u>	<u>135 816 509</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)</b>	<u><u>2 025 756 \$</u></u>	<u><u>1 047 754 \$</u></u>



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 30 avril

	2011					2010
	Investis en immobilisations	Reçus à titre de dotations	Affectés, Recherche et Fiducie	Non affectés	Total	Total
Solde d'ouverture (note 15)	22 427 099 \$	49 507 760 \$	4 783 187 \$	(7 900 371) \$	68 817 675 \$	62 726 209 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(1 793 445)	0	1 755 586	2 063 615	2 025 756	1 047 754
Apports reçus à titre de dotations	0	5 236 477	0	0	5 236 477	1 994 685
Intérêts capitalisés	0	1 495 585	0	0	1 495 585	818 484
Investissement en immobilisations (note 6)	1 712 998	0	0	(1 712 998)	0	0
Recouvrement de capital sur fonds de dotation (note 15)	0	0	0	0	0	2 230 543
Affectations d'origine interne (note 6)	1 232 961	0	967 246	(2 200 207)	0	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>23 579 613 \$</b>	<b>56 239 822 \$</b>	<b>7 506 019 \$</b>	<b>(9 749 961) \$</b>	<b>77 575 493 \$</b>	<b>68 817 675 \$</b>



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**BILAN**  
Au 30 avril

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	29 621 745 \$	27 807 008 \$
Comptes à recevoir (net)		
Étudiants	363 129	200 221
Autres	1 214 819	1 490 944
Subventions à recevoir	16 096 168	16 709 490
Inventaires - Au prix coûtant	907 720	820 175
Dépenses payées d'avance	873 151	917 233
	<u>49 076 732</u>	<u>47 945 071</u>
Placements (note 7)	62 478 419	53 236 137
Actif au titre des régimes de pension (note 5)	0	1 286 245
Immobilisations, nettes (note 8)	<u>138 044 026</u>	<u>101 633 166</u>
	<u><b>249 599 177 \$</b></u>	<u><b>204 100 619 \$</b></u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes à payer	5 350 983 \$	5 342 855 \$
Salaires et retenues salariales	7 005 558	6 787 012
Vacances à payer	4 993 606	4 875 092
Revenus reportés	1 353 179	962 651
Emprunt bancaire (note 9)	3 537 553	4 828 900
Dettes à long terme échéant à moins d'un an (note 10)	512 448	467 482
	<u>22 753 327</u>	<u>23 263 992</u>
Dettes à long terme (note 10)	11 048 163	11 514 840
Apports reportés (note 11)	26 457 771	23 272 449
Passif au titre des régimes de pension (note 5)	2 981 270	0
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 4)	<u>108 783 153</u>	<u>77 231 663</u>
	<u>172 023 684</u>	<u>135 282 944</u>
<b>Actifs nets</b>		
Investis en immobilisations	23 579 613	22 427 099
Reçus à titre de dotations	56 239 822	49 507 760
Affectés	7 506 019	4 783 187
Non affectés	(9 749 961)	(7 900 371)
	<u>77 575 493</u>	<u>68 817 675</u>
	<u><b>249 599 177 \$</b></u>	<u><b>204 100 619 \$</b></u>

Pour le Conseil des gouverneurs,

\_\_\_\_\_  
Recteur et vice-chancelier

\_\_\_\_\_  
Vice-recteur à l'administration et  
aux ressources humaines



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
Exercice termine le 30 avril

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	2 025 756 \$	1 047 754 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement d'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	8 821 483	7 096 948
Amortissement des apports reportés (note 4)	(7 041 319)	(5 582 051)
Perte sur disposition d'immobilisations	13 281	0
Variation dans le passif au titre des régimes de pension	4 267 515	3 339 577
	<u>8 086 716</u>	<u>5 902 228</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>4 604 114</u>	<u>6 605 912</u>
	<u>12 690 830</u>	<u>12 508 140</u>
<b>Activités de financement</b>		
Nouveaux emprunts	51 038	0
Apports en espèces reçus à titre de dotations	6 732 062	2 813 169
Remboursement de la dette à long terme et emprunts	(1 764 096)	(748 129)
Apports en espèces reçus pour financer l'achat d'immobilisations	16 019 383	20 171 262
	<u>21 038 387</u>	<u>22 236 302</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette dans les activités de placements	(9 242 282)	(6 370 231)
Acquisition d'immobilisations	(22 672 198)	(18 340 669)
	<u>(31 914 480)</u>	<u>(24 710 900)</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	1 814 737	10 033 542
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<u>27 807 008</u>	<u>17 773 466</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u><u>29 621 745 \$</u></u>	<u><u>27 807 008 \$</u></u>





**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**Exercice terminé le 30 avril 2011**

**1. OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'Université de Moncton est l'université acadienne de langue française du Nouveau-Brunswick prenant la relève des collèges classiques qui ont contribué à sa création en 1963. L'Université de Moncton entend être un lieu privilégié de perfectionnement personnel et un instrument de développement culturel, social et économique. Sa vocation est à la fois régionale, nationale et internationale. La mission principale de l'Université de Moncton est l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité et la créativité. Dans sa constitution actuelle, elle regroupe trois campus universitaires situés dans les trois principales régions francophones du Nouveau-Brunswick, soit à Moncton, Edmundston et Shippagan. L'Université est une entité à but non lucratif et un organisme de bienfaisance enregistré sous la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

**Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

**Constatation des produits**

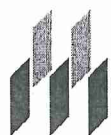
L'Université de Moncton applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les revenus de placements affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les frais de scolarité sont constatés à titre de produits dans la même période où les cours sont offerts.

**Instruments financiers**

Les subventions à recevoir sont classées comme « prêts et créances ». Les emprunts bancaires et les dettes à long terme sont classés comme « autres passifs financiers ». Les instruments financiers classés comme prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est inclus à l'excédent des revenus sur les dépenses sur la durée de vie prévue de l'instrument.



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
Exercice terminé le 30 avril 2011

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**Instruments financiers (suite)**

Tous les autres instruments financiers à court terme, ainsi que les placements à long terme, sont classés comme étant « détenus à des fins de transaction » et sont portés à la juste valeur à chaque date du bilan. Toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'excédent des revenus sur les dépenses dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Les frais de transactions associés à l'acquisition et à la disposition de placements ainsi que les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**Immobilisations**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties de la façon suivante :

- Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières – 20 % dégressif;
- Immeubles – 5 % dégressif;
- Mobilier et équipement non informatique – 10 ans, méthode linéaire; et,
- Équipement informatique – 5 ans, méthode linéaire.

**Placements**

Les placements sont présentés à la valeur marchande.

**Évaluation des inventaires**

Les stocks pour revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les stocks de fournitures diverses sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

**Régimes de pension des salariés**

L'Université offre à ses employés et employées deux régimes de pension à prestations définies. La charge annuelle de retraite comprend la dépense actuarielle pour les services courants et l'amortissement des gains et pertes actuariels.

À cette fin, l'Université a adopté la convention suivante :

Le coût des prestations de retraite est établi selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**Exercice terminé le 30 avril 2011**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**Régimes de pension des salariés (suite)**

L'excédent du gain ou de la perte actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la valeur des actifs du régime du début de l'exercice, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par les deux régimes maintenus par l'Université sont de 16 et 12 ans.

*Hypothèses actuarielles significatives retenues par l'Université pour évaluer ses obligations au titre de prestations constituées*

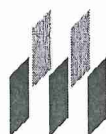
Taux d'actualisation	5,25 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	6,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 % à 3,75 %

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Université offre également à ses employées et employés un programme d'épargne-retraite volontaire et individuel, appelé Programme REÉR-UdeM. En vertu de ce programme, l'employeur contribue une part égale à celle des employées et employés qui décident d'y participer. La part de l'employeur est contribué au nom de la participante et du participant et constitue un ajout à leur rémunération. Ces comptes REÉR deviennent la propriété exclusive des employées et employés, qui en conservent la libre disposition.

**Modification future de conventions comptables**

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, l'Université de Moncton devra se conformer aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, qui remplaceront les Principes comptables généralement reconnus actuels pour la comptabilisation et la présentation de l'information financière. La direction évalue présentement l'impact de la conversion à ces normes sur ses états financiers.





**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
Exercice terminé le 30 avril 2011

**3. REVENUS DE PLACEMENTS**

Les revenus de placements, y compris les modifications de valeurs marchandes des placements, sont comme suit:

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus tirés de ressources non affectées	393 377 \$	175 243 \$
Revenus tirés de ressources affectées :		
Fonds de recherche	2 321	6 371
Fonds de fiducie	131 388	182 774
Fonds de dotation	<u>5 258 068</u>	<u>5 497 547</u>
Total des revenus de placements gagnés au cours de l'exercice	5 785 154	5 861 935
Plus (moins) : montants reportés :		
Fonds de recherche	81	(112)
Fonds de fiducie	(20 708)	6 993
Fonds de dotation	<u>(3 647 830)</u>	<u>(3 918 000)</u>
Total des revenus de placements constatés à titre de produits	<u><u>2 116 697 \$</u></u>	<u><u>1 950 816 \$</u></u>

**4. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent l'assistance gouvernementale et les contributions d'origine externe reçues afin de financer l'acquisition d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Solde d'ouverture	77 231 663 \$	62 642 452 \$
Plus : apports reçus sous forme d'espèces et dons en nature	38 592 809	20 171 262
Moins : montants amortis dans les résultats	<u>(7 041 319)</u>	<u>(5 582 051)</u>
Solde de clôture	<u><u>108 783 153 \$</u></u>	<u><u>77 231 663 \$</u></u>

En vertu d'une entente signée avec la Ville de Moncton datée d'avril 2008, le stade d'athlétisme construit sur la propriété de l'Université de Moncton devait être transféré à cette dernière une fois la construction complétée en contrepartie de la somme de 1 \$. La construction ayant été complétée durant l'année 2010-2011, un don en nature de la Ville de Moncton a été inscrit au montant de 22 573 426 \$, soit l'équivalent du coût de construction.





**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**Exercice terminé le 30 avril 2011**

**5. RÉGIMES DE PENSION DES SALARIÉS**

Les informations relatives aux régimes de pension à prestations définies se présentent comme suit:

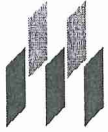
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<b>Évolution des obligations au titre des prestations continuées</b>		
Solde au début de l'exercice	267 995 169 \$	237 745 889 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 528 808	7 531 028
Intérêts débiteurs	16 174 861	15 984 427
Perte actuarielle	25 148 942	23 674 999
Prestations versées	<u>(13 885 904)</u>	<u>(16 941 174)</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<u>303 961 876</u>	<u>267 995 169</u>
<b>Évolution de l'actif des régimes:</b>		
Juste valeur au début de l'exercice	207 548 622	190 897 645
Rendement prévu des actifs des régimes	12 850 468	12 928 585
Gain actuariel	3 763 073	11 534 973
Cotisations de l'employeur	4 949 215	4 511 963
Cotisations des salariés	5 054 433	4 616 630
Prestations versées	<u>(13 885 904)</u>	<u>(16 941 174)</u>
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<u>220 279 907</u>	<u>207 548 622</u>
<b>Situation de capitalisation - (Déficit)</b>	<u>(83 681 969) \$</u>	<u>(60 446 547) \$</u>

La charge nette de l'Université au titre des régimes se présente comme suit:

Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	3 474 375 \$	2 914 398 \$
Intérêts débiteurs	16 174 861	15 984 427
Rendement prévu des actifs des régimes	(12 850 468)	(12 928 585)
Amortissement des gains et pertes actuariels	<u>2 417 962</u>	<u>1 881 300</u>
<b>Charge nette au titre des régimes</b>	<u>9 216 730 \$</u>	<u>7 851 540 \$</u>

L'actif au titre des régimes de pension se détaille comme suit:

Cotisations de l'Université	4 949 215 \$	4 511 963 \$
Charge nette de l'exercice	<u>9 216 730</u>	<u>7 851 540</u>
<b>Variation de l'exercice</b>	<u>(4 267 515)</u>	<u>(3 339 577)</u>
<b>Actif au début de l'exercice</b>	<u>1 286 245</u>	<u>4 625 822</u>
<b>Actif (passif) à la fin de l'exercice</b>	<u>(2 981 270) \$</u>	<u>1 286 245 \$</u>



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**Exercice terminé le 30 avril 2011**

**6. VIREMENTS INTERFONDS**

Au cours de l'exercice, les affectations interfonds ont été les suivantes :

1. Des fonds non affectés de 1 712 998 \$ ont été transférés au fonds des immobilisations afin de financer des achats d'immobilisations au montant de 1 291 286 \$ et pour le remboursement de 421 712 \$ sur la dette à long terme.
2. Des fonds non affectés de 3 326 358 \$ ont été transférés aux fonds de recherche, de fiducie et d'immobilisations afin de financer les dépenses futures relatives au développement professionnel (449 829 \$), des projets d'investissement en capital et des réparations relatives à certains édifices (1 922 384 \$), des dépenses relatives à des projets spécifiques (765 459 \$) et pour d'autres activités de recherche et en fiducie (188 686 \$).
3. Des fonds de 10 933 \$ provenant des fonds de recherche et de fiducie ont été transférés aux fonds non affectés suite à la fermeture de comptes.
4. Des fonds de 1 115 218 \$ provenant du fonds de fiducie ont été transférés aux fonds non affectés afin de couvrir une portion des contributions additionnelles versées dans les régimes de pension au cours des années précédentes.

**7. PLACEMENTS**

Le portefeuille de placements se compose des éléments suivants :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Actions de sociétés cotées en bourse et fonds de placements	29 563 011 \$	28 462 323 \$
Obligations et titres du marché monétaire	23 576 718	20 226 681
Dépôts à terme	4 396 928	4 254 873
Fonds de couverture	4 941 762	292 260
	<u>62 478 419 \$</u>	<u>53 236 137 \$</u>



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
Exercice terminé le 30 avril 2011

**8. IMMOBILISATIONS**

	<b>2011</b>			<b>2010</b>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrains	3 912 630 \$	0 \$	3 912 630 \$	3 847 630 \$
Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières	8 894 368	1 422 042	7 472 326	1 526
Immeubles	181 811 883	77 798 489	104 013 394	75 992 563
Mobilier et équipement non informatique	38 181 387	26 271 676	11 909 711	10 460 123
Équipement informatique	<u>13 792 370</u>	<u>3 056 405</u>	<u>10 735 965</u>	<u>11 331 324</u>
	<u>246 592 638 \$</u>	<u>108 548 612 \$</u>	<u>138 044 026 \$</u>	<u>101 633 166 \$</u>

**9. EMPRUNT BANCAIRE**

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<u>Emprunt bancaire</u>		
Campus de Moncton, billet à demande au taux préférentiel (Régimes de pension)	<u>3 537 553 \$</u>	<u>4 828 900 \$</u>

Le Campus de Moncton dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, le Campus d'Edmundston de 700 000 \$ et le Campus de Shippagan de 300 000 \$, portant toutes des intérêts au taux préférentiel.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**Exercice terminé le 30 avril 2011**

**10. DETTE À LONG TERME**

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Campus de Moncton, hypothèque 5,375 %, remboursable par versements semi-annuels de 28 549 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 1er juillet 2017 (résidence LaFrance).	268 783 \$	309 774 \$
Campus d'Edmundston, hypothèque 5,75 %, remboursable par versements semi-annuels de 23 329 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 1er septembre 2018 (résidence).	282 375	310 262
Campus de Moncton, hypothèque 6,25 %, remboursable par versements mensuels de 15 243 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 8 février 2020 (résidence Médard-Collette).	1 230 633	1 333 338
Campus de Moncton, hypothèque 5,85 %, remboursable par versements mensuels de 6 087 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 8 octobre 2024 (Parc scientifique).	678 047	710 379
Campus de Shippagan, hypothèque 2,95 %, remboursable par versements mensuels de 11 812 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 9 novembre 2029 (I.R.Z.C.).	1 864 230	1 930 500
Campus d'Edmundston, hypothèque 6 %, remboursable par versements mensuels de 4 897 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 1er mai 2030 (résidence).	668 463	686 503
Campus de Shippagan, hypothèque 2,26 %, remboursable par versements mensuels de 11 205 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 15 septembre 2030 (résidence).	1 766 691	1 817 767
Campus de Moncton, hypothèque 6,33 %, remboursable par versements mensuels de 35 557 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 7 octobre 2030 (résidence Médard-Collette).	4 762 887	4 883 799
Campus de Shippagan, emprunt 4,99 %, remboursable par versements mensuels de 518 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 18 septembre 2013 (vehicule).	14 127	0
Campus de Shippagan, emprunt sans intérêts, remboursable par versements mensuels de 595 \$, dernier versement échéant le 3 septembre 2014 (vehicule).	24 375	0
	<u>11 560 611</u>	<u>11 982 322</u>
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	<u>512 448</u>	<u>467 482</u>
	<u><u>11 048 163 \$</u></u>	<u><u>11 514 840 \$</u></u>





**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**Exercice terminé le 30 avril 2011**

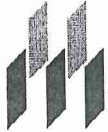
**10. DETTE À LONG TERME (SUITE)**

Les remboursements en capital des emprunts hypothécaires à effectuer durant les cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2012	-	512 448 \$
2013	-	544 132 \$
2014	-	560 048 \$
2015	-	593 254 \$
2016	-	622 065 \$

**11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX FONDS SPÉCIFIQUES**

	2011			2010	
	<u>Affectés Immobilisations</u>	<u>Affectés Dotation</u>	<u>Affectés, Recherche et Fiducie</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture (note 15)	0 \$	862 519 \$	22 409 930 \$	23 272 449 \$	23 514 960 \$
Recouvrement de capital sur fonds de dotation (note 15)	0	0	0	0	(2 230 543)
Revenus gagnés et reportés aux années futures (constatés dans l'année)	1 647 588	3 641 757	(598 438)	4 690 907	2 806 516
Revenus de placements capitalisés	0	(1 495 585)	0	(1 495 585)	(818 484)
Affectations d'origine interne	0	(6 400)	(3 600)	(10 000)	0
	<u>1 647 588 \$</u>	<u>3 002 291 \$</u>	<u>21 807 892 \$</u>	<u>26 457 771 \$</u>	<u>23 272 449 \$</u>



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
Exercice terminé le 30 avril 2011

**12. ENGAGEMENTS**

L'Université de Moncton s'est engagée par des ententes jusqu'en avril 2016 pour la location d'équipements, la location de véhicules, des contrats de construction et divers services. Le solde des engagements suivant ces ententes s'établit à 1 904 997 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2012	-	666 328 \$
2013	-	573 663 \$
2014	-	334 765 \$
2015	-	217 207 \$
2016	-	113 034 \$

**13. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'Université consent du crédit à ses étudiants et clients dans le cours normal de ses activités. Elle maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances et n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Université évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour ce qui est des comptes à recevoir, l'Université ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

**Juste valeur**

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme est équivalente à la valeur du marché établie selon le cours de clôture.

La juste valeur des dettes à long terme est de 13 982 735 \$ au 30 avril 2011 (16 024 201 \$ au 30 avril 2010). Cette juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus en vertu des contrats de financement en vigueur à des taux d'actualisation qui représentent les taux d'emprunt dont l'Université pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**Exercice terminé le 30 avril 2011**

**14. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL**

Le capital de l'Université se compose de ses actifs nets et de sa dette à long terme. Son objectif en matière de gestion de son capital est de protéger sa capacité de continuer à attirer des étudiants à l'Université. L'Université gère son capital par l'établissement et le suivi d'un budget annuel approuvé par le Conseil des gouverneurs.

L'Université est soumise à des restrictions externes sur sa dette à long terme. L'Université s'est conformée à ces exigences. De plus, l'Université reçoit certaines subventions pour lesquelles il existe des restrictions précisant les conditions pour utiliser ces ressources financières. L'Université s'est également conformée à ces exigences.

Les actifs nets affectés ne sont utilisés que pour les fins désignées par le contributeur.

Les dépenses du fonds de dotation sont limitées à 4,5 % de la moyenne des valeurs marchandes des fonds de dotation au 31 décembre des trois exercices précédents. Afin de protéger son fonds de dotation contre l'inflation, l'Université capitalise une partie des revenus de placements du fonds de dotation; le montant capitalisé est basé sur l'indice des prix à la consommation.

**15. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant. Entre autres, les dépenses de l'année précédente ont été reclassifiées en fonction de la nouvelle présentation adoptée. Dorénavant, celles-ci sont présentées par type au lieu de fonction.

Aussi, le solde du fonds de dotation a été affecté pour refléter le recouvrement de capital qui en 2010 était présenté dans les apports reportés.